

SOCIÉTÉ DES CHAUX ET CIMENTS FRANCE-AFRIQUE DU NORD (1929-1932)

1929 : reprise probable de l'usine à chaux du [domaine de Potinville](#).

SOCIÉTÉ DES CHAUX ET CIMENTS FRANCE-AFRIQUE DU NORD
(*Les Cahiers coloniaux*, 8 juillet 1929)
(*Le Mercure africain*, 10 août 1929)

Cette société a été constituée pour la fabrication de toutes chaux et de tous ciments, ainsi que de tous produits similaires et sous-produits propres à la construction ; la recherche, l'obtention et l'exploitation de tous gisements, mines et carrières ; la vente des produits fabriqués et achetés, ainsi que toutes matières extraites ; leur traitement sous toutes formes ; le commerce de tous produits et objets fabriqués, leur transport, leur embarquement et débarquement par voie de terre et d'eau.

Siège social : Tunis, 11, rue de Bretagne.

Capital social : 3 millions de francs divisé en 6.000 actions de 500 francs.

Administrateurs : MM. J. Mercier, A. Deneuille ¹, L. Peulabeuf ², A. Courrat, L. Cussac, R. de Cizancourt ³, Godin.

Revue des matériaux de construction. – Novembre 1930. 1^{re} partie. Usine à chaux hydraulique de la Société des chaux et ciments France-Afrique du Nord, à Hammam-Lif (Tunisie).

¹ Albert Deneuille : entrepreneur à Arras.

² Louis Pélabœuf : entrepreneur à Arras.

³ Roger de Cizancourt : administrateur du Groupe africain minier à Tunis (1925) et de la Francico, import-export à Tunis (1934).



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ DES CHAUX ET CIMENTS FRANCE-AFRIQUE DU NORD

Société anonyme au capital de 4.500.000 francs

divisé en 9.000 actions de 500 francs chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e MINOTTE, notaire à Paris

Siège social à Tunis

ACTION DE 500 FRANCS AU PORTEUR

Le Président : Peulabeuf

Un administrateur : Deneuve

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis inséré au Journal officiel, n° 61 du 1^{er} août 1931.

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

SOCIÉTÉ DES CHAUX ET CIMENTS FRANCE-AFRIQUE DU NORD
Siège social à Tunis, 11, rue de Bretagne.
(BALO, 28 novembre et 5 décembre 1932)

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DE FONDATEUR

Tous les porteurs de parts de fondateur de la Société anonyme des chaux et ciments France-Afrique du Nord sont convoqués en assemblée générale pour le mardi 10 janvier 1933, à onze heures, à Arras, boulevard de Strasbourg, n° 18.

Ordre du jour.

Délibération sur un traité de fusion de la société émettrice avec une société similaire et dissolution éventuelle de la société émettrice.

Approbation des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 19 juillet 1932.

Communication de la situation active et passive de la société.

Pouvoirs pour les publications.

Les titres ou les cessions devront être déposés ou signifiées au siège social, 11, rue de Bretagne, à Tunis, ou à Arras, 18, boulevard de Strasbourg, trois jours avant l'assemblée.

Le conseil d'administration de la Société
des chaux et ciments France-Afrique du Nord émettrice.

Publicités

La Petite Tunisie, 1932-1937

